ASSOCIATION **LE FOYER**

DOSSIER DE **RECHERCHE DE FONDS**

Extension des surfaces d'hébergement et création d'un nouveau bâtiment principal

Lausanne ▪ avril 2022

le foyer
centre éducatif pour personnes aveugles ou malvoyantes intellectuellement handicapées

éeaa
école pour enfants atteints d'autisme

strada
structure éducative pour adolescents atteints d'autisme

sat
structure d'accueil temporaire pour enfants et adolescents atteints d'autisme

SOMMAIRE

1 Préambule 3

2 Présentation de L'ASSOCIATION LE FOYER 4
- Historique 4
- Mission et valeurs 5
- Ressources de l'association 5
- Axes stratégiques 6

3 Présentation des secteurs 7
- Hébergement 7
- Interventions spécialisées 8
- Activités de jour 8
- Magasin 9

4 Projet initial 2014 10

5 Projet modifié 2019 11

6 Plans / coupes 13

7 Coûts du projet et finanacement 14

8 Coûts de postes et autres aménagements 17

9 Annexes 18
- Permis de construire 18
- Autorisation de démolir 19
- Plans des étages 22

1 PRÉAMBULE

Ce dossier présente le grand projet de construction initié en 2015 qui comprend deux étapes. Une première, qui s'est achevée en 2017 et qui a vu la construction de deux bâtiments neufs permettant d'accueillir les lieux de vie de nos résidents. Un troisième bâtiment a été rénové et surélevé d'un étage.

La seconde étape qui a débuté au mois de mai 2018 a malheureusement dû être rapidement interrompue en raison de problèmes de dalles trop faibles pour soutenir les futurs travaux d'aménagement et de rénovation de ces anciens locaux.

Après de nouvelles expertises et au vu des surcoûts engendrés par cette problématique, la commission de construction a émis un préavis favorable à **la démolition totale des anciens bâtiments et au lancement d'un nouveau projet comprenant la construction d'un bâtiment neuf**. Cette décision a été entérinée par le conseil du FOYER lors de sa séance du 14 novembre 2018.

Cet important revirement de situation pour notre association a nécessité de la part des architectes et des utilisateurs une forte mobilisation pour réfléchir et créer un nouveau projet qui est présenté à la suite et dont la mise à l'enquête a été déposée auprès des autorités compétentes le 1er avril 2019.

Notre association a participé au financement du projet en y intégrant une grande partie de ses fonds propres à hauteur de 40% du coût global initialement chiffré à Fr. 52'000'000.–. Le reste du financement étant assuré par les services de l'Etat qui subventionnent nos institutions sociales.

L'importante modification du projet a occasionné des plus-values à hauteur de Fr. 6'000'000.–. La période liée à la pandémie et la pénurie de certains matériaux ont occasionné d'importants surcoûts qu'il nous incombe d'absorber. Au vu de l'importance que revêt l'aboutissement de ce grand chantier, de la nécessité de créer de nouvelles places d'accueil pour les résidents du canton et de garantir le même niveau de qualité réalisé lors de la première phase de construction, le conseil de notre association a pris la décision de faire encore un effort substantiel par la mise à disposition de ses fonds propres afin de soutenir le coût total estimé aujourd'hui à Fr. 63'000'000.–.

Au vu de ce qui précède, et de la lourdeur des engagements financiers à venir, nous souhaitons faire appel à nos généreux donateurs qui nous ont soutenus indéfectiblement depuis tant d'années.

Un soutien complémentaire à celui déjà fourni par notre association nous permettra de finaliser ce grand projet de construction et de poursuivre nos activités de développement, notamment pour ce qui a trait à la question de l'autisme.

Les résidents de notre institution, les collaborateurs, la direction et les membres du conseil s'associent pour vous adresser leurs chaleureux remerciements.

2 PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION LE FOYER

L'ASSOCIATION LE FOYER gère à Lausanne quatre établissements distincts:

- un **centre éducatif** avec home et ateliers, destinés à la prise en considération permanente de personnes aveugles ou malvoyantes intellectuellement handicapées, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine ou de confession **(LE FOYER)**
- une **école** pour enfants atteints d'autisme **(EEAA)**
- une **structure** pour adolescents atteints d'autisme **(STRADA)**
- une **structure** d'accueil temporaire pour enfants et adolescents atteints d'autisme **(SAT)**.

HISTORIQUE

L'histoire du Foyer commence par un constat: alors que sont en place dans le canton de Vaud les premières structures de l'action sociale (instituts des sourds ou de l'éducation, institutions pour personnes handicapées mentales, maisons pour les pauvres, asile des aveugles), rien n'existe pour l'accueil des personnes aveugles présentant simultanément une déficience intellectuelle. C'est ainsi qu'à l'initiative d'une institutrice vaudoise, Mlle Georgine Maillefer, l'ASSOCIATION LE FOYER voit le jour le 14 septembre 1900 en recevant ses premiers pensionnaires à Vernand-Dessus, dans la région lausannoise.

Quatre ans plus tard, la maison qui héberge quatorze résidents internes devient trop exiguë, il faut déménager. C'est à Bassenges, près d'Ecublens, que s'installe alors la petite communauté. Très vite pourtant, la nécessité de construire un nouveau lieu d'hébergement se fait pressante, car les demandes d'admission affluent de la Suisse entière. En raison du caractère national de cette forte demande, un appel à la générosité est lancé dans tout le pays. Les actions menées par un comité enthousiaste permettront à Mlle Maillefer d'emménager en 1910 avec ses protégés sur le site actuel de la route d'Oron à Lausanne.

Agrandis en 1925, les bâtiments seront complétés dans les années soixante par de nouveaux ateliers, un pavillon scolaire avec piscine et salle de gymnastique. Ils seront rénovés dans leur totalité au début des années nonante.

Initialement créé pour l'accueil d'enfants présentant des problèmes de vue et une déficience mentale, Le Foyer a géré une classe dépendante du service de l'enseignement spécialisé jusqu'en 1997. En raison d'un effectif insuffisant, cette structure a été fermée et l'accueil des enfants aveugles ou malvoyants intellectuellement handicapés a été transféré au Centre pédagogique pour handicapés de la vue à Lausanne. La fermeture de cette entité a été le point de départ de l'intérêt marqué de notre association pour le domaine de l'autisme et de la création de l'école pour enfants atteints d'autisme.

MISSION ET VALEURS

L'association fournit les structures et moyens adéquats permettant le développement maximal des capacités, l'épanouissement de la personnalité et l'intégration dans le monde environnant des personnes accueillies. Elle dispense à cet effet une pédagogie et une éducation spécialisées et favorise la pratique d'activités professionnelles et de développement personnel.

Pour mener à bien notre mission, nous avons retenu quatre valeurs phares qui guident nos actions:

> **Le respect**
Qui se définit par la reconnaissance de la valeur de chaque personne en situation de handicap, du respect de sa dignité et de la valorisation de son rôle social en fonction de son âge.

> **L'épanouissement de la personnalité**
Qui considère la personne comme unique, faisant partie d'un ensemble social, respecté, qui se développe librement dans toutes ses possibilités, affirmation et connaissance de soi.

> **La compétence**
Qui regroupe les connaissances approfondies et reconnues qui confèrent à la personne la capacité de bien juger d'une chose, de prendre les décisions adéquates, de conduire une activité avec succès.

> **La responsabilité**
Qui encourage tous les collaborateurs à se porter garant de leurs propres actions et de celles des autres dans un quotidien complexe en constante évolution. L'accomplissement des missions de l'association et des défis futurs implique de la part de tous un sens aigu des responsabilités vis-à-vis des résidents, des familles, de l'institution et de la société.

LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Reconnue d'utilité publique, l'ASSOCIATION LE FOYER bénéficie de subventions à la construction, à l'équipement et à l'exploitation de son home, de son école et de ses ateliers, en vertu de la loi sur l'Assurance-invalidité. Elle tire également ses revenus de la facturation d'un prix de pension journalier et d'une participation pour les mineurs, des cantons et communes de domicile. Enfin, les dons constituent une part importante des recettes.

AXES STRATÉGIQUES

Trois axes stratégiques orientent nos interventions:

> **Accompagnement des résidents**
Le projet de vie des résidents, élaboré par les professionnels en étroite collaboration avec les résidents qui en ont la possibilité et leurs familles, constitue la base d'un accompagnement bienveillant et respectueux. Individualisé et spécifiquement adapté aux besoins des enfants, des adolescents et des adultes, le projet de vie favorise le développement des acquisitions individuelles dans les domaines pédagogiques, éducatifs, socioprofessionnels, thérapeutiques, culturels et sportifs.

> **Ressources humaines**
Un accompagnement et des soins de qualité ne peuvent se réaliser sans disposer de ressources humaines compétentes et engagées qui évoluent dans un climat sécuritaire et des conditions propices à l'épanouissement personnel. Pour cela, le conseil et la direction s'engagent à veiller au maintien d'une culture institutionnelle forte qui repose sur un management participatif.

> **Développement**
La recherche permanente de l'amélioration de nos prestations constitue un moteur au développement de nos activités. Dans ce cadre, notre association met tout en œuvre pour améliorer les conditions de vie des résidents en œuvrant sur l'adaptation des infrastructures, sur l'offre de nouvelles activités, sur le déploiement de partenariat et de synergies interinstitutionnelles et sur la création de projets dans le domaine de la formation des collaborateurs.

3 PRÉSENTATION DES SECTEURS

LE FOYER

Créé à son origine pour l'accueil et l'accompagnement des enfants aveugles ou malvoyants, intellectuellement handicapés, Le Foyer, avec les années, est devenu un centre de compétence reconnu dans le domaine des problématiques sensorielles touchant la vue. Dans ce cadre, l'association met à disposition des locaux équipés, adaptés et sécurisés favorisant l'autonomie des résidents. Deux instructeurs en locomotion ou expert en réadaptation des personnes aveugles ou malvoyantes soutiennent les apprentissages liés à la mobilité et à l'orientation au sein des bâtiments et à l'extérieur.

Des interventions en basse vision sont également recommandées et proposées aux résidents. La basse vision recouvre l'ensemble des troubles et handicaps visuels qui ne peuvent être complètement corrigés, ni par le port de lunettes ni par un traitement chirurgical. Dans ces situations, la perception peut être améliorée par un éclairage adapté, par l'utilisation de moyens auxiliaires optiques spécifiques et par l'apprentissage de certaines stratégies qui faciliteront l'exercice des activités de la vie journalière.

HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AVEUGLES OU MALVOYANTES

Le Foyer offre aux résidents aveugles ou malvoyants accueillis des prestations d'hébergement pour des adultes dès 18 ans jusqu'à la fin de leur vie. Plusieurs lieux de vie, répartis dans divers bâtiments, proposent un accompagnement et des soins spécialisés aux résidents selon leurs besoins. Composées en unité de 8 lits, les infrastructures, spécialement adaptées aux déficiences visuelles, permettent l'accueil d'une population mixte au niveau des âges et de leur situation de handicap.

Les projets de vie sont gérés par le personnel éducatif formé, composé d'éducateurs, de stagiaires, d'apprentis et d'auxiliaires. Une collaboration étroite avec les familles et les représentants légaux est entretenue pour donner sens aux différents projets mis en place.

HÉBERGEMENT POUR PERSONNES TSA

Depuis 2017, un lieu de vie spécialement adapté aux personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme a été créé. Doté d'une équipe formée, ce lieu de vie de cinq places permet aux résidents dont les particularités sensorielles

et les troubles de la communication nécessitent des adaptations particulières de disposer d'un cadre plus propice à leur développement. Des demandes d'hébergement urgentes et la nécessité de répondre aux besoins particuliers de nouveaux jeunes adultes nous ont permis de créer deux nouvelles microstructures de deux et trois places.

INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES

Regroupés en équipes pluri- et transdisciplinaires, des intervenants spécialisés renforcent les actions éducatives par des interventions ciblées, répondant plus particulièrement aux besoins exprimés ou identifiés. Des réponses appropriées peuvent ainsi être proposées tant aux enfants qu'aux adultes.

ACTIVITÉS DE JOUR / ATELIERS POUR PERSONNES AVEUGLES OU MALVOYANTES

La notion d'activité et de travail a depuis toujours occupé une place centrale au foyer. Les activités de sparterie telles que le cannage de chaises, la vannerie, le tissage qui font encore la renommée de nos ateliers offrent la possibilité à nos résidents d'apprendre et d'exercer un métier leur conférant un rôle social valorisé.

Au bénéfice d'une offre toujours en développement avec, par exemple, la mise sous pli, le conditionnement, les ateliers de cuisine, le repassage et autres ateliers de services, il est aujourd'hui possible d'adapter l'offre de travail en fonction des possibilités de chaque résident.

L'accompagnement de nos aînés en centre de jour fait encore l'objet de réflexions pour leur permettre d'avoir encore accès à une ou plusieurs activités porteuses de sens.

Les résidents sont accompagnés au sein des divers ateliers par une équipe de maîtres socioprofessionnels formés, assistés par des stagiaires.

ACTIVITÉS DE JOUR / CENTRES DE JOUR POUR PERSONNES TSA

Avec l'ouverture d'un lieu de vie pour adultes autistes et des microstructures, les ateliers se sont également adaptés à l'accompagnement des personnes avec

autisme de tous niveaux. Nos centres de jour proposent ainsi une palette d'activités favorisant des acquisitions très simples dans un cadre hypostimulant et structuré basé sur les principes des pratiques reconnues d'accompagnement des personnes autistes. Selon leurs capacités, d'autres résidents pourront rejoindre un atelier plus productif exigeant plus de compétences. Enfin et toujours selon les potentiels des résidents, certains pourront profiter de notre collaboration avec Pro Infirmis et le projet INSERT H pour bénéficier du soutien d'un Job Coach afin d'être intégrés dans le milieu ordinaire. C'est le cas pour plusieurs jeunes adultes autistes qui sont intégrés dans le cadre de ce programme au CHUV.

MAGASIN

Notre magasin, situé dans l'enceinte du Foyer, proche des ateliers, offre un vaste choix d'articles confectionnés par nos résidents avec fierté.

Nos productions principales sont des travaux en vannerie, du cannage et paillage de chaises, des articles en tissage et des nattes en sisal. Sur commande, nous avons la possibilité d'adapter nos articles selon les besoins de notre clientèle. Un service rapide et efficace de mise sous pli est à disposition des petites et moyennes entreprises qui souhaitent nous confier leurs mandats.

4 PROJET INITIAL 2014

Une large réflexion portant sur le parc immobilier dans son ensemble a conclu à un état globalement satisfaisant des infrastructures, mais plus aux normes exigées pour l'accueil en hébergement de résidents. Certains lieux de vie accueillaient jusqu'à 18 personnes réparties sur trois étages en chambre double. Les normes actuelles prescrites pour les établissements socio-éducatifs préconisent des chambres individuelles et des unités de 6 à 8 lits selon les profils admis.

Des circonstances exceptionnelles vont donner une impulsion décisive au lancement de ce projet. Deux apports de fonds inattendus (un legs et un héritage) parviennent en effet à l'association en 2007. Ces liquidités et titres disponibles viennent compléter des fonds propres déjà importants.

En raison de la défectuosité des dalles du bâtiment A, la seconde étape des travaux a dû être interrompue. Suite aux nouvelles expertises, la décision de démolir l'entier de ce bâtiment pour laisser la place à une nouvelle construction a été prise.

Les conditions sont ainsi réunies pour que le conseil de l'association prenne la décision de lancer une étude sur les capacités constructives offertes sur le site actuel. Il s'agit d'évaluer l'impact financier qui résulterait d'une refonte en profondeur des infrastructures afin de les faire correspondre tant aux souhaits des utilisateurs qu'aux prescriptions actuelles en matière d'habitat pour les personnes handicapées.

Les besoins sont répertoriés:

- Constituer des unités de vie aux effectifs plus réduits 6 à 8 lits.
- Fournir à chaque résident interne une chambre individuelle.
- Agrandir et moderniser les espaces de détente.
- Créer ou agrandir les locaux affectés aux activités thérapeutiques, aux services hôteliers et à l'administration.
- Créer des espaces de restauration et une nouvelle cuisine.
- Optimiser la production énergétique.
- Améliorer l'isolation thermique des façades, fenêtres et toitures.
- Créer des places de stationnement supplémentaires.
- Réaménager les espaces verts et les circulations.

5 PROJET MODIFIÉ 2019

Le projet modifié et revu par les architectes intègre le même cahier des charges que celui prévu dans le cadre de la rénovation de l'ancien bâtiment. Au vu de la demande en place en lien avec la problématique de l'autisme, quelques places supplémentaires en hébergement et en ateliers ont été créées.

- Attique
  - Salle polyvalente (spectacles, formations)
  - Foyer, restaurant du personnel
- 2e niveau
  - Deux unités de vie (hébergement) de 8 lits pour adultes aveugles ou malvoyants
- 1er niveau
  - Deux unités de vie (hébergement) répartie en deux microstructures de 3 et 4 lits pour adultes atteints d'autisme
- Rez supérieur
  - Administration
  - Ateliers, magasin
- Rez inférieur
  - Restaurant
  - Ateliers, menuiserie
- Sous-sol
  - Abri
  - Locaux techniques

6 PLANS / COUPES

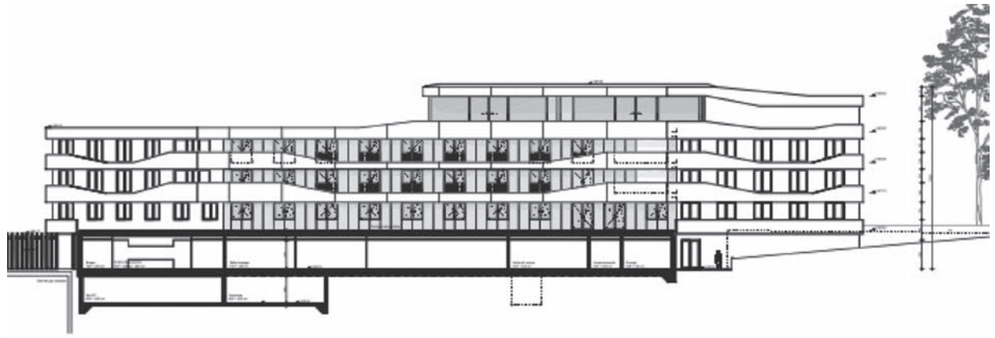

7 COÛT DU PROJET ET FINANCEMENT

BUDGET DE LA PREMIÈRE ÉTAPE

Construction • Phase I	Années 2017-2019	
Cash	8 659 518	
Vente titres	1 526 412	
Constitution emprunt hypo. via garantie Etat Vaud	21 472 490	
		31 658 420
Coûts construction selon décompte effectif architecte	-31 658 420	
Surcoût pour augmentation des matières premières	0	
		-31 658 420

Dons reçus pour la première étape

Fondation NEXT	50 000.–
Fondation Medicinal Stiftung	400 000.–

BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA SECONDE ÉTAPE

Construction • Phase II	Années 2020-2024	
Trésorerie court terme et dons	9 123 320	
Vente titres	6 190 750	
Constitution emprunt hypo. via garantie Etat Vaud	16 055 930	
		31 370 000
Coûts construction selon décompte effectif architecte	-30 870 000	
Surcoût pour augmentation des matières premières	-500 000	
		-31 370 000

Dons reçus pour la seconde étape

Fondation Medicinal Stiftung	850 000.–
Loterie Romande	800 000.–

8 COÛTS DE POSTES ET AUTRES AMÉNAGEMENTS

Attique	1’650’000.–
Equipement scénique	258’000.–
Mobilier (chaises)	65’000 .–
Portes intérieures	15’000.–
Vitrage coulissant	40’000.–
Revêtement résine + chape	30’000.–
Mains courantes	5’000.–
Charpente métallique	60’000.–
Murs béton	7’000.–
Façade + stores	10’000.–
Parois plâtre + peinture	15’000.–
Faux plafonds + peinture	23’000.–

COORDONNÉES ET RÉFÉRENCES BANCAIRES

ASSOCIATION LE FOYER
Centre éducatif pour personnes aveugles ou malvoyantes intellectuellement handicapées
Route d’Oron 90
CH-1010 Lausanne
+ 41 (21) 651 22 22
administration@lefoyer.ch
www.lefoyer.ch

CCP: 14-274368-0
IBAN: CH71 0900 0000 1427 4368 0

Lausanne, Avril 2022

Ghiskan Sakijha, directeur

Ville de Lausanne
Bureau des permis de construire
case postale 5354 – 1002 Lausanne

Direction de la culture
et du développement urbain

Permis de construire

N° CAMAC :	184646	N° FAO :	P-132-64-3-2019-ME
N° IDAFF :	330911	Dossier de plans n°:	110/2019

Propriétaire(s) : LE FOYER, Centre éducatif pour personnes aveugles ou malvoyantes intellectuellement handicapées
Commune de Lausanne
Domaine public communal

Promettant(s) acquéreur(s) : -

Auteur des plans : Jean-Baptiste Ferrari, Jean-Baptiste Ferrari et Associés SA, av. Benjamin-Constant 1, 1002 Lausanne

Situation : Route d'Oron 90 futur

N° de parcelle(s) : 3788, 20782, 20783, DP 42 N° E.C.A. :-

Recensement architectural : note(s) -

Enquête publique du 9 août 2019 au 9 septembre 2019 ☐ Dispense d'enquête

☐ sans opposition 21 oppositions retirées et 1 intervention retirée

Nature des travaux : Construction du bâtiment principal « Le Foyer » comprenant l'aménagement d'une cafeteria avec terrasse pour le personnel, abri PCi, pose de panneaux solaires en toiture, installation d'une pompe à chaleur avec sondes géothermiques, aménagements extérieurs avec la création de 2 places pour voitures et 10 places pour vélos, un emplacement conteneurs

Décision municipale du 4 février 2021

Conditions générales : Le présent permis de 12 pages est délivré sous réserve des droits des tiers, des dispositions légales et aux conditions de la correspondance échangée. **En cas d'opposition ou d'intervention, il n'est exécutoire qu'à l'échéance du délai de recours (30 jours) et le constructeur est invité à ne pas débuter les travaux avant cette échéance.** Les charges et conditions peuvent faire l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal. Celui-ci s'exerce par acte écrit, daté et signé par le recourant, déposé à la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal, avenue Eugène Rambert 15 – 1014 Lausanne dans les trente jours dès la communication de la décision attaquée. Cet acte doit indiquer les conclusions et les motifs du recours. La décision attaquée doit y être jointe et, le cas échéant, la procuration du mandataire. **Aucune modification ne peut être apportée au projet sans l'autorisation de la Municipalité**. Le programme des travaux et les cartes de contrôle inclus doivent être retournés en temps opportuns au(x) service(s) communal(aux) intéressé(s). Le permis d'habiter ou d'utiliser sera demandé le moment venu.

La Municipalité autorise ce projet compatible avec les dispositions de la zone d'utilité publique du Plan général d'affectation (PGA), conformément aux plans soumis à l'enquête publique modifiés par ceux reçus les 11 juin 2020 et 18 septembre 2020, ainsi que sur la base des déterminations cantonales mentionnées dans la synthèse de la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) du 19 janvier 2021.

La Municipalité autorise à bien plaire, en vertu des articles 29 de la Loi sur les routes (LRou) et 46 PGA, les empiètements suivants dans l'espace frappé par les limites des constructions (LC) et le domaine public de la route d'Oron :

- La fraction de l'accès pour dépose minute sur le domaine public ;
- La zone de verdure sur le domaine public ;
- Les deux places de stationnement et leur zone de manœuvre hors LC ;
- Les aménagements de surface, la clôture et les arbres.

Service de l'urbanisme
rue du Port-Franc 18
cp 5354 - 1002 Lausanne
tél. 021 315 55 44
permis.construire@lausanne.ch

Ville de Lausanne
Bureau des permis de construire
case postale 5354 – 1002 Lausanne

Direction de la culture
et du développement urbain

Autorisation de démolir

N° CAMAC :	184645	N° FAO :	P-132-64-4-2019-ME
N° IDAFF :	330896	Dossier de plans n°:	109/2019

Propriétaire(s) : LE FOYER, Centre éducatif pour personnes aveugles ou malvoyantes intellectuellement handicapées
Commune de Lausanne
Domaine public communal

Promettant(s) acquéreur(s) : -

Auteur des plans : Jean-Baptiste Ferrari, Jean-Baptiste Ferrari et Associés SA, av. Benjamin-Constant 1, 1002 Lausanne

Situation : Route d'Oron 90

N° de parcelle(s) : 3788, 20782, 20783, DP 42 N° E.C.A. : 7456a, 7456b

Recensement architectural : note(s) -

Enquête publique du 9 août 2019 au 9 septembre 2019 ☐ Dispense d'enquête

☐ sans opposition 17 oppositions retirées et 0 intervention

Nature des travaux : Démolition des bâtiments ECA 7456a et 7456b, abattage d'arbres

Décision municipale du 4 février 2021

Conditions générales : La présente autorisation de 5 pages est délivrée sous réserve des droits des tiers, des dispositions légales et aux conditions de la correspondance échangée. **En cas d'opposition ou d'intervention, elle n'est exécutoire qu'à l'échéance du délai de recours (30 jours) et le constructeur est invité à ne pas débuter les travaux avant cette échéance.** Les charges et conditions peuvent faire l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal. Celui-ci s'exerce par acte écrit, daté et signé par le recourant, déposé à la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal, avenue Eugène Rambert 15 – 1014 Lausanne dans les trente jours dès la communication de la décision attaquée. Cet acte doit indiquer les conclusions et les motifs du recours. La décision attaquée doit y être jointe et, le cas échéant, la procuration du mandataire. **Aucune modification ne peut être apportée au projet sans l'autorisation de la Municipalité**. Le programme des travaux et les cartes de contrôle inclus doivent être retournés en temps opportuns au(x) service(s) communal(aux) intéressé(s). Le permis d'habiter ou d'utiliser sera demandé le moment venu.

La Municipalité autorise ce projet compatible avec les dispositions de la zone d'utilité publique du Plan général d'affectation (PGA), ainsi que sur la base des déterminations cantonales mentionnées dans la synthèse de la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) du 29 août 2019.

La Municipalité autorise l'abattage d'un cèdre de l'Atlas (cir. 150) et d'un tsuga, canadensis (cir. 175) sur la base du préavis du service des parcs et domaines (SPADOM) du 15 juillet 2019, en vertu de l'article 6 de la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), moyennant compensation par 20 arbres.

Les déterminations cantonales assorties des conditions particulières contenues dans la lettre de la CAMAC du 29 août 2019 font partie intégrante du présent permis.

L'approbation des Transports publics de la région lausannoise SA (TL) et leurs conditions du 2 octobre 2019 en application de la Loi sur les chemins de fer (LCdF) font partie intégrante du présent permis.

Service de l'urbanisme
rue du Port-Franc 18
cp 5354 - 1002 Lausanne
tél. 021 315 55 44
permis.construire@lausanne.ch

REZ INFÉRIEUR / CUISINE, RESTAURANT

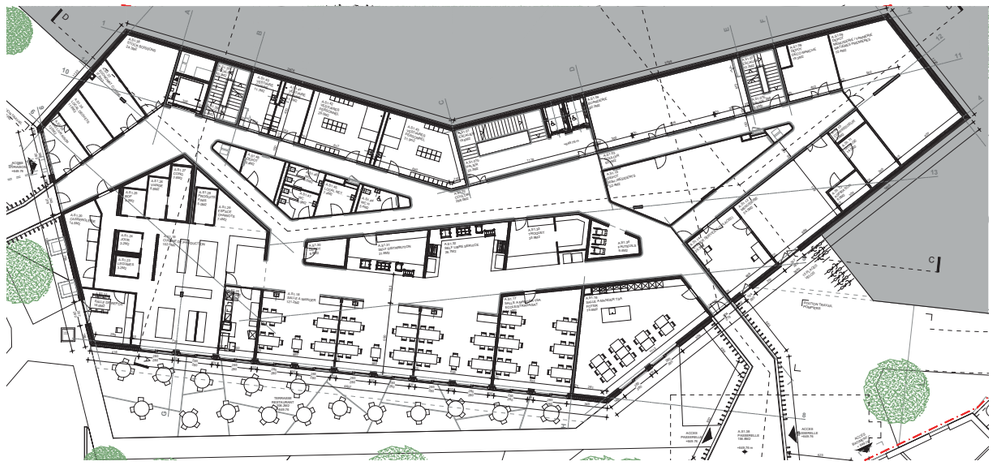

REZ SUPÉRIEUR / ADMINISTRATION, ATELIERS, MAGASIN

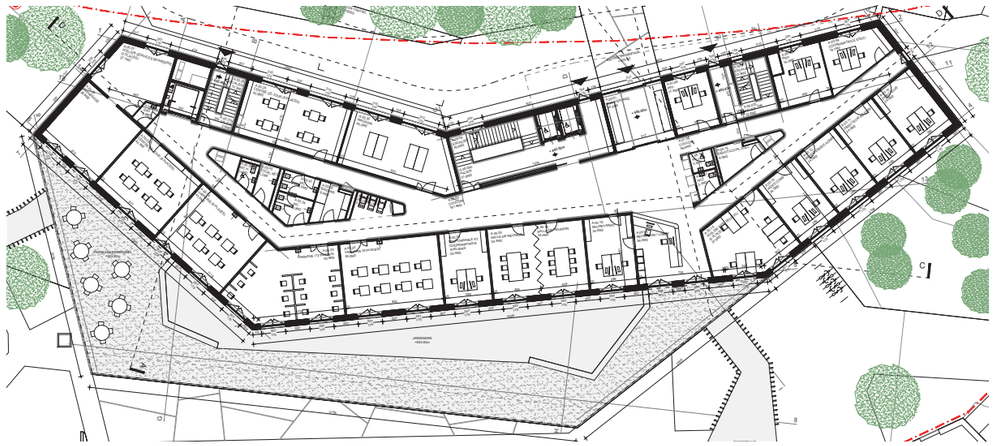

1ER ÉTAGE / LIEUX DE VIE POUR PERSONNES AUTISTES

2E ÉTAGE / LIEUX DE VIE POUR PERSONNES AVEUGLES OU MALVOYANTES

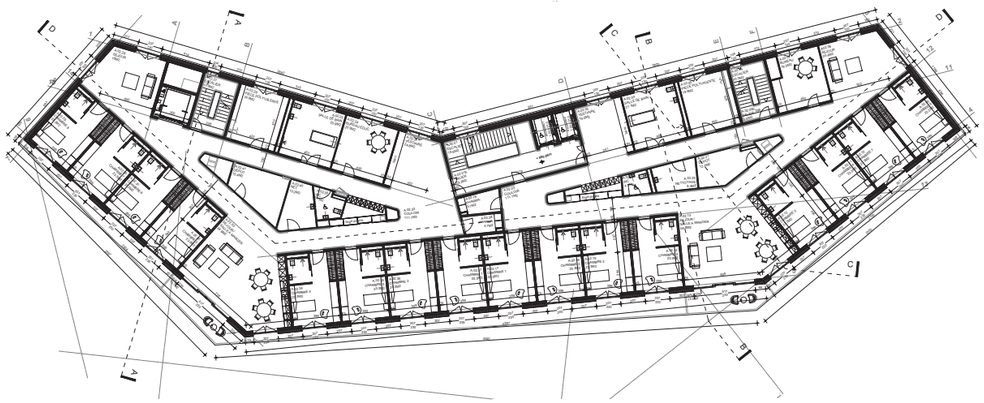
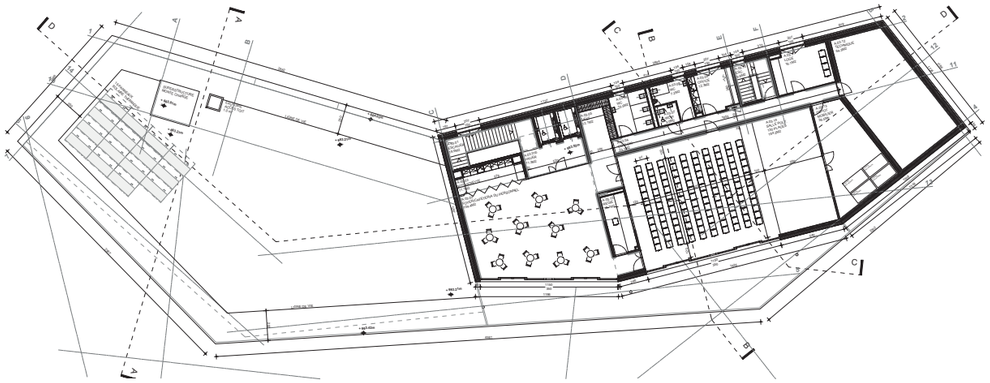
ATTIQUE / SALLE POLYVALENTE, FOYER POUR LES COLLABORATEURS